

LOIRE ATLANTIQUE

Arrêté municipal NP2024_131

portant interdiction d'utiliser l'ensemble des terrains de football du 1^{er} au 03 mars 2024 inclus

Monsieur le Maire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L.2212-1 et L.2212-2

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5.

Considérant que les conditions météorologiques de ces derniers jours nécessitent la fermeture de l'ensemble des terrains de football de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE afin de garantir la pérennité des terrains et la sécurité des personnes,

ARRÊTE

- **Article 1** L'accès à l'ensemble des terrains de football de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE est interdit du 1^{er} au 03 mars 2024 inclus.
- Article 2 Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et punies par l'amende prévue pour les contraventions de première classe.
- Article 3 Un exemplaire du présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et affiché sur l'ensemble des terrains de football de la commune.
- Article 4 Monsieur le Maire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, Monsieur le Commandant de gendarmerie de RIAILLÉ-VALLONS-DE-L'ERDRE, Monsieur le Président du Football Club Vallons Le Pin, Monsieur le Président de l'Entente Sportive Belligné Maumusson La Chapelle-Saint-Sauveur et Monsieur le Président du club de football Les Espoirs Freignéens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
- Article 6 Une copie du présent arrêté sera adressée à :
 - Monsieur le Commandant de gendarmerie de RIAILLÉ-VALLONS-DE-L'ERDRE;
 - Monsieur le Président du Football Club Vallons Le Pin ;
 - Monsieur le Président de l'Entente Sportive Belligné Maumusson La Chapelle-Saint-Sauveur ;
 - Monsieur le Président du club de football Les Espoirs Freignéens ;
 - le District de football de Loire-Atlantique.

À VALLONS-DE-L'ERDRE, le 1er mars 2024

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU

